

Récolte des signatures: points importants

Chaque signature est contrôlée par le bureau des votations des communes! C'est pourquoi il faut s'assurer au moment de la récolte que la signature est valable!

Seules les personnes de nationalité suisse peuvent signer

Les personnes étrangères disposant du droit de vote cantonal ou communal ne peuvent pas signer.

Il faut être majeur-e

L'âge de majorité est 18 ans.

Commune politique – pas le lieu d'habitation

Les signataires doivent signer la feuille de la commune politique dans laquelle ils ou elles exercent leur droit de vote. Cette commune n'est pas forcément celle où les signataires habitent. (il faut faire préciser aux étudiant-e-s ou aux personnes en déplacement temporaire, la commune dans laquelle elles exercent leurs droits politiques).

Une feuille pour chaque commune politique

Ne peuvent signer sur la feuille d'une commune que les personnes qui disposent du droit de vote dans la dite commune. En d'autres termes: utiliser une nouvelle feuille pour chaque commune politique.

Une seule signature par personne

Une personne qui déménage pendant la période de récolte et qui dépose ses papiers dans une autre commune ne peut signer qu'une seule fois.

Ne pas déchirer ou couper les feuilles de signatures

Les feuilles de signature déchirées ne sont pas valables.

Les indications doivent être correctes et lisibles

Les signatures sont contrôlées et validées par les autorités chargées des registres électoraux. Si les indications sont incorrectes ou illisibles, la signature n'est pas valable.

Suisses de l'étranger

Seules les personnes de nationalité suisse qui se sont enregistrées auprès du consulat suisse compétent pour les droits de vote peuvent signer l'initiative. Le mieux est de demander aux Suisses de l'étranger de quelle commune ils ou elles reçoivent le matériel de vote. Si ces personnes ne reçoivent aucun matériel de vote, elles n'ont pas le droit de vote (elles doivent d'abord s'annoncer à leur consulat). Pour chaque Suisse de l'étranger, utiliser une feuille distincte! Dans le champ "Commune politique", inscrire le nom de la commune dont la personne concernée reçoit son matériel de vote. Sur la ligne de signature, inscrire dans le champ "adresse" l'adresse complète à l'étranger (Rue et No, NPA, lieu et pays).